

# Concours photo beau quartier

Étude Qualité urbaine et sociale à Genève  
UNIGE - Chôros

## Condition générale du concours

### Respect du droit d'image

Le-la participant-e garantit être l'auteur de la photographie qu'il-elle soumet et le-la détenteur-trice exclusif-ve des droits ou – s'il existe des droits de tiers – posséder l'autorisation d'utiliser et exploiter les photos.

L'auteur-e de la photographie s'engage à ne pas demander de rétribution.

Si des personnes sont présentes et facilement reconnaissables sur les photographies, il est nécessaire de leur demander leur autorisation par écrit et de la transmettre au jury.

### Droits d'utilisation

Le-la participant-e autorise l'office de l'urbanisme du canton à utiliser sa photo aux fins de l'étude sur la qualité urbaine et sociale des quartiers du Mervelet, du Pommiers et des Marbriers.

Le-la participant-e autorise l'office de l'urbanisme du canton à exploiter sa photo à titre gracieux sur tout support de communication (site web, réseaux sociaux, newsletter, bulletin municipal, panneaux d'affichage public, etc.) dans le strict cadre du concours photo et de l'exposition associée, de la promotion de l'événement avant et durant toute la durée de l'événement.

Par la suite, aucune autre utilisation ne sera faite avec les images lauréates sans l'accord préalable écrit des auteurs.

L'office de l'urbanisme du canton s'engage à toujours mentionner les copyrights précisés lors de l'envoi de la ou des photo(s). Pour toute autre utilisation, une demande d'accord préalable sera faite auprès de l'auteur de la photographie.

### Traitement des données

Toutes les données transmises seront hébergées en Suisse sur un serveur cantonal.